



Bulletin Officiel

N° 4811 Jeudi 12 Mars 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ – AGO - 4

AL HIFADH SICAV – AGO - 4

AMEN TRESOR SICAV – AGO - 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

SFBT 6

ENNAKL AUTOMOBILES 6

SPDIT - SICAF 7

TUNIS-RE 8

EL WIFACK LEASING 9

TUNIS-RE 10-11

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ – AGO - 12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING » 2015-01 » 13-17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE » HL 2015-01 » 18-23

COURBE DES TAUX 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2013

- SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ –

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

- AL HIFADH SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2014, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2015.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

- Suite -

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AC - 2156

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mardi 07 avril 2015 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2014;
2. Quitus aux administrateurs;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
4. Révision du montant des jetons de présence .

2014 - AC - 2157

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 9 Rue du Lac Neuchâtel-1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 02 avril 2015 à 15 heures**, au **9 Rue du Lac Neuchâtel-1053 Les Berges du Lac**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 4/ Quitus aux Administrateurs ;
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
- 6/ Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT-, réuni le 10 mars 2015, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale extraordinaire une augmentation de capital de 15.000.000 de dinars, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 11.500.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.500.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible. Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 15.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 6 anciennes.

Le conseil proposera à cette assemblée que le droit de jouissance des actions nouvelles gratuites soit fixé au 1er janvier 2014.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AC - 2158

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société ENNAKL Automobiles et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que les principaux actionnaires d'ENNAKL Automobiles (ASSURANCES COMAR, PGI HOLDING, SICOF, AMEN FINANCE COMPAGNY AFC et PGH) vont mettre en œuvre un contrat de liquidité à partir du 12/03/2015 en vue de favoriser la liquidité des Titres ENNAKL Automobiles.

Le contrat de liquidité d'ENNAKL Automobiles entre en vigueur le 12/03/2015 pour une durée d'un an. Il sera composé de trois cent mille (300.000) titres ENNAKL et de trois millions (3.000.000DT) de dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AC - 2155

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Placement et Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF s'est réuni le mardi 10 mars 2015 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 8 avril 2015 à 9 heures.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,530 dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TUNIS RE et l'intermédiaire en bourse MACSA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 10/12/2014.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société TUNIS RE est entré en vigueur le 18/11/2013. Il était composé de 165 000 actions TUNIS RE et de 1 500 000 ,000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 10/12/2014, ce contrat était composé de 312 235 actions TUNIS RE et de 9 760, 172 dinars de liquidité.

Il est à noter que la société TUNIS RE mettra en œuvre à compter du 11/03/2015 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régularité de leur cotation.

Ledit contrat est composé de 105 000 actions TUNIS RE (35000 par la BNA, 35000 par la COMAR et 35000 par la STAR) et de 900 000 dinars de liquidité (300 000 dinars pour la BNA, 300 000 dinars pour la COMAR, 300 000 dinars pour la STAR) et ce pour une durée de six mois.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

El Wifack Leasing
Siège Social : Avenue Habib BOURGUIBA Medenine

La société El Wifack Leasing informe ses actionnaires et le public que, dans le cadre de sa transformation en Banque universelle, la Société a signé, le 02 mars 2015, deux accords :

- Le premier concerne la signature d'un " Term Sheet " qui encadre les rapports entre les principaux actionnaires actuels et futurs. Ce Term Sheet a été notamment signé par « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" », partenaire technique, confirmant ainsi sa participation à hauteur de 30% du capital de la banque.
- Le deuxième concerne la signature d'une convention d'assistance technique avec l'ICD afin de piloter et assurer la conversion complète de la Société El Wifack Leasing en banque "on line" avec les normes choraïques et ce dans les meilleurs conditions et délais.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

APPEL A CANDIDATURE

1. Objet :

En application de la décision du Conseil d'administration du 18 Février 2015, La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » lance un appel à la candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires étant donné que le mandat de l'actuel administrateur les représentant prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014.

De ce fait, « Tunis Re » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2014 et** dont la date sera fixée ultérieurement.

A cet effet, Tunis Re invite les détenteurs intéressés à participer à cet appel à la candidature.

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être détenteur individuellement de plus de **0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et de plus de **5%** pour les actionnaires institutionnels.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales
- Répondre aux conditions de compétence conformément aux dispositions des articles **50** ter et **85** du code des assurances

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent fournir les pièces justificatives qu'ils répondent aux conditions fixées par le règlement N°02/2009 du **30 Juin 2009** relatif à la désignation des administrateurs au sein des Conseils d'Administration des Sociétés d'Assurance et des Sociétés de Réassurance et ce conformément aux dispositions des articles **50** ter et **85** du codes des assurances. (Le règlement n°02/2009 précité est consultable sur le site de Tunis Re (www.tunisre.com.tn).)

4. Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re.
- Une copie du **CIN** et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales et de l'article **85** du code des assurances et de respecter les dispositions de l'article **192** du code des sociétés commerciales.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires: BNA Capitaux sise rue Tahar Haddad, complexe le banquier, les berges du lac 1053 Tunis.
- Le CV détaillé et accompagné des copies des diplômes.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de Tunis Re et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre Central au siège de **Tunis Re, 12, Avenue du Japon, MONTPLAISIR BP 29 TUNIS 1073**, au plus tard le **30 Mars 2015** (le cachet de la poste fait foi).
- La liste des candidatures agréées par le Ministère des Finances sera publiée avec la convocation à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2014**.
- Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats agréés par le Ministère des Finances, par les actionnaires minoritaires tels que définis au paragraphe(2) ci-dessus et ce au cours d'une séance spéciale, où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter à ladite élection et il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2014**.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom / Raison Sociale :
- N° CIN / Registre de Commerce :
- Profession / Activité :
- Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
- Historique en tant qu'administrateur :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis RE ».

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et de l'article 85 du code des assurances
- Etre en respect des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales
- Les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 avril 2015.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 Décembre 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société et ce pour une durée de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Tunisie Leasing 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/03/2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/05/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 360 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 105 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

- Suite -

Les obligations «TUNISIE LEASING 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2020** pour la catégorie A et le **15/05/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/05/2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et de 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,839% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,139%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18 février 2015**.

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **03/03/2015** sous le n°**15-0891**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatif 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
HANNIBAL LEASE « HL 2015-01 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/01/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt 2015 « HL 2015-01 » dont le montant est de 20.000.000 DT (Vingt millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de 30.000.000 DT (Trente millions de Dinars). Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Président Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2015-01 ».

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les modalités et les conditions comme suit :

Nominal l'obligation	de	: 100 dinars par Obligation ;
Forme d'Obligation		: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission		: 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt		: Catégorie A : 7,7% et/ou TMM+2,3% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 7,85% brut par an ;
Durée		: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement		: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant nominal de l'emprunt

20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2015-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Le montant définitif de l'emprunt « HL 2015-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12/03/2015** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/04/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12/03/2015** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2015, qui s'élèvent à 220 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « HL 2015-01 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

- Suite -

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, Intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **30/04/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/04/2015**.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

- **Taux fixe:** Taux annuel brut de **7,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe: Taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2020** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 avril** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2016**.

Le premier remboursement en capital auront lieu le **30/04/2016** pour la catégorie A et le **30/04/2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,7% l'an pour la catégorie A et 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Janvier 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8392%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2015-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,729** années pour la catégorie A et **4,269** années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire « HL 2015-01 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaires en bourse.

Notation de la société:

Le 30 janvier 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de BB- (tun) à BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **09/02/2015**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2015-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe à fin Janvier 2015, six emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2015-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING: Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2015-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°15-0890 du 25/02/2015, d'un document de référence « HL 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 29/08/2014 sous le n°14-004, de son actualisation enregistré auprès du CMF en date du 25/02/2015 sous le n°14-004-A001, des indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avr 2015 et des états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 MARS 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,874%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,893%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,984%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,004%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,013%	999,633
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,023%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,061%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,085%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,100%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,116%	1 001,268
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,119%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,399%	919,973
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,482%	995,957
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,763%	1 020,568
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		981,597
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,529
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	800,047
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,209
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	967,794
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,010
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,118
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,832
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	949,979
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,101

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,069	154,083		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,608	13,609		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,195	100,408		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,402	1,403		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,662	37,666		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,212	51,216		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	164,942	165,144		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	581,072	581,650		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,779	115,456		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,727	126,772		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,525	121,540		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,916	112,838		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	99,525	99,470		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,646	131,553		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,504	90,668		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,657	103,906		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,807	105,537		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,033	104,942		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 465,137	1 461,673		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 413,067	2 396,729		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,230	110,489		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,859	104,645		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,417	132,214		
24 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 222,777	1 222,565		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	131,766	130,161		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,370	16,283		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 195,058	5 211,312		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 052,141	5 065,944		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,349	2,355		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,048	2,050		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,102	1,103		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,359	109,372
33 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,709	104,719
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,812	106,823
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,530	103,542
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,797	104,809
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,538	107,549
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,229	105,241
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,718	103,728
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,717	103,726
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,830	105,839
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,809	102,819
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,947	104,958
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,956	104,966
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,440	107,451
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,435	106,447
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,029	104,039
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,370	103,380
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,491	105,502
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,596	103,606
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,490	104,500
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,623	105,633
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,484	103,496
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,419	104,431
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,641	105,651
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,104	103,115

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,607	10,608
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,521	103,533
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,843	104,856
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,068	100,073
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
61	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,195	102,273
SICAV MIXTES								
62	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,041	65,003
63	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,790	147,345
64	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 496,933	1 492,320
65	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	114,016	114,016
66	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,693	112,579
67	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,341	86,254
68	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,379	17,385
69	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	282,046	281,975
70	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,861	31,781
71	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 384,832	2 377,168
72	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,210	76,148
73	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,240	57,307
74	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,190	98,174
75	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,438	105,316
76	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	93,226	92,889
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,421	11,423
78	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,502	12,510
79	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	16,096	16,105
80	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,265	15,276
81	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,328	13,307
82	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,698	11,685
83	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,694	10,702
84	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,778	10,780
85	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,874	129,666
86	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	125,382	125,247
87	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,534	10,440
88	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,059	105,242
89	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,655	20,682
90	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,399	74,209
91	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	77,418	77,042
92	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,553	97,413
93	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,704	85,784
94	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,024	96,966
95	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,285	105,231
96	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,799	8,825
97	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,864	6,868
98	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	101,224	100,695
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,514	103,964
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,706	98,706
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,321	142,798
102	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,038	9,920
103	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,924	119,447
104	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,824	119,782
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,978	105,484
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,481	102,801
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	186,835	186,892
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	171,228	170,978
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,491	149,292
110	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 766,467	12 696,952
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,070	18,944
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	136,080	136,566
113	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,121	103,236
114	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	120,903	119,852
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 790,487	8 749,800
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,143	9,067
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,270	99,438
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,868	100,877
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,133	9,059
121	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,257	99,242

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ-
Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 avril 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Walid BEN AYED.

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	442 793	562 644
moins : amortissements		-89 072	-206 803
		353 721	355 841
Ecart d'acquisition	1.2	2 165 131	2 872 144
moins: amortissements		-1 022 629	-1 239 323
		1 142 502	1 632 821
Immobilisations corporelles	1.3	24 923 068	26 609 576
moins : amortissements/prov		-8 787 938	-7 956 964
		16 135 130	18 652 612
Titres mises en équivalences			857 305
Immobilisations financières	1.4	18 618 334	14 869 479
moins : provisions		-3 033 724	-1 090 632
		15 584 610	13 778 847
Total des actifs immobilisés		33 215 963	35 277 426
Autres actifs non courants	1.5	240 425	694 414
Total des actifs non courants		33 456 388	35 971 840
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.1	21 288 459	26 562 248
moins: provisions		-2 406 776	-2 514 601
		18 881 683	24 047 647
Clients et comptes rattachés	2.2	20 715 177	20 459 811
moins: provisions		-4 242 754	-3 707 392
		16 472 423	16 752 419
Autres actifs courants	2.3	9 702 552	7 897 862
moins: provisions		-1 197 283	-1 220 757
		8 505 269	6 677 105
Placements et autres actifs financiers	2.4	11 367 927	9 592 297
moins: provisions		-3 204 894	-2 417 856
		8 163 033	7 174 441
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	1 202 400	2 589 012
Total des actifs courants		53 224 808	57 240 624
TOTAL DES ACTIFS		86 681 196	93 212 464

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3.1	7 000 000	7 000 000
Réserves consolidées	3.2	7 349 336	12 950 454
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 349 336	19 950 454
Résultat consolidés	3.3	47 151	-5 829 196
Total des capitaux propres du groupe avant affectation		14 396 487	14 121 258
Intérêt des minoritaires	3.4	765 092	1 140 422
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	4.1	11 329 490	14 360 512
Autres passifs non courants	4.2	11 420	5 690
Provisions	4.3	361 661	511 609
Total des passifs non courants		11 702 571	14 877 811
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	19 477 138	16 186 491
Autres passifs courants	5.2	8 466 651	7 274 326
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	31 873 257	39 612 156
Total des passifs courants		59 817 046	63 072 973
Total des passifs		71 519 617	77 950 784
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		86 681 196	93 212 464

Etat de résultat consolidé
Arrêté au 31-12-2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus	6.1	91 304 257	92 958 977
Coût des ventes	6.2	72 415 390	75 505 966
Marge brute		18 888 867	17 453 011
Autres produits d'exploitation	6.6	519 059	127 368
Frais de distribution	6.2	4 720 256	5 114 404
Frais d'administration	6.2	8 023 002	8 756 359
Autres charges d'exploitation	6.2	3 697 361	5 013 996
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 967 307	-1 304 380
Charges/ Produits financières nettes	6.3	-4 907 809	-5 396 456
Produits des placements		400 881	32 732
Autres gains ordinaires	6.4	1 783 615	2 840 927
Autres pertes ordinaires	6.5	-12 925	-604 396
Part du groupe dans les titres mise en équivalence	6.7		-1 452 899
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		231 069	-5 884 472
Impôts sur les bénéfices		579 399	484 537
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		-348 330	-6 369 009
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-348 330	-6 369 009
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		-348 330	-6 369 009
Résultat du Groupe		47 151	-5 829 196
Résultat Hors Groupe		-395 481	-539 813

Etat de flux de trésorerie consolidé
Arrêté au 31-12-2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>Opérations entraînant un flux d'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		105 902 566	106 837 340
Sommes versées aux fournisseurs		-60 511 279	-69 912 685
Sommes versées au personnel		-6 735 385	-4 496 927
Commission & Intérêts payés		-4 624 383	-2 928 190
Païement à l'Etat		-17 991 254	-19 244 529
Autres Encaissements		2 181 020	2 099 536
Autres Décaissements		-1 938 072	-1 445 731
Total flux provenant des activités d'exploitation	7.1	16 283 214	10 908 813
<u>Opérations entraînant un flux d'investissement</u>			
Décaissements pour acquisitions d'immob. corp. et incorp.		-822 811	-1 065 322
Décaissements pour acquisitions d'immob. financières		-1 189 399	-2 322 514
Encaissements provenant de la cession d'immob. Corp.		912 397	59 655
Encaissements provenant de la cession d'immob. financière		1 029 167	484 611
Dividendes encaissés		16 606	0
Autres encaissements		7 158	5 600
Autres décaissements		-1 353 511	-2 791 146
Total flux affectées aux activités d'investissement	7.2	-1 404 042	-5 629 116
<u>Opérations entraînant un flux de financement</u>			
Dividendes et autres distributions		-111 898	-175 000
Encaissements provenant d'emprunts		22 430 956	29 578 031
Remboursement d'emprunts		-35 287 102	-35 737 835
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	330 000
Autres encaissements		2 623 160	350 660
Autres décaissements		-3 172 454	-348 198
Total flux affectées aux activités de financement	7.3	-13 517 337	-6 002 342
Incidence des variations des taux de change		-209 849	-745
Variation de trésorerie		1 571 683	-723 390
Variation de trésorerie due au changement du périmètre		1 103 600	-47 313
Trésorerie au début de l'exercice		-4 222 465	-3 451 762
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 547 182	-4 222 465

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS**

1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »

Le groupe de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » représente le pôle commercial de « AREM GROUP ». Il est constitué principalement par les filiales exerçant dans le secteur de commerce et de la distribution.

2-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés ainsi qu'aux normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales, un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

*** INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des figurants, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

*** INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement, est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

*** LA MISE EN EQUIVALENCE**

Les sociétés dans lesquelles la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « STEQ » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des figurants à l'actif du bilan de la « STEQ » et de ses

filiales par la quote- part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

- Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.
- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe.
- Les dividendes servis au cours de l'exercice 2013 ainsi que ceux des exercices antérieurs, sont neutralisés en totalité.

4.2- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

*** L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

*** LE GOOD WILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.3- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales, calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2013.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan consolidé.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.4- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « STEQ » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.5- RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement.

4.6- DATE DE CLOTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

5- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ », se présentent comme suit :

SOCIETES	% DE CONTROLE		TYPE DE CONTROLE		% D'INTERET		METHODE DE CONSOLIDATION	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
STEQ	100,00%	100,00%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,75%	99,73%	IG	IG
EXPRESS ASCENSEUR	99,33%	99,33%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	98,85%	98,75%	IG	IG
KOKET	81,96%	81,96%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	81,73%	81,73%	IG	IG
EXPRESS INTERNATIONAL	80,00%	80,00%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	79,58%	79,53%	IG	IG
PIMA	99,76%	99,68%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	99,52%	99,41%	IG	IG
TUBTEC	60,91%	60,91%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	60,33%	60,27%	IG	IG
MAISON TEMMIMI	81,74%	81,74%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	81,53%	81,53%	IG	IG
PATRIMOINE	77,98%	77,98%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	77,77%	77,77%	IG	IG
BAYA DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	91,48%	99,02%	IG	IG
EXPERT AUTO	98,75%	98,75%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	98,51%	98,49%	IG	IG
TANIT ALGER	88,78%	88,78%	CONTROLE EXCLUSIF	CONTROLE EXCLUSIF	88,02%	87,93%	IG	IG

En revanche, les participations supérieures à 20 %, non incluses dans le périmètre de consolidation, sont les suivantes :

SOCIETES	% DE CONTROLE	MOTIF
WIFEK AFRIQUE DES TRAVAUX (FILIALE LIBYENNE)	60,00 %	(1)
POWER MOTORS	100,00 %	(2)
CLIM	55,56 %	(2)
JNAYNAT EL MANAR	25,00 %	(3)
SHAMSY	64,81 %	(3)
JAEGER	26,01 %	(3)
BAYA COMPANY	95,83 %	(3)
GRANADA	28,05 %	(3)
MERIDIANA	51,00 %	(3)

(1) Société soumise à des restrictions fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à l'investisseur.

(2) Les sociétés « POWER MOTORS » et « CLIM » ont été exclues du périmètre de consolidation puisque détenus à court terme et cédés courant 2014.

(3) Les sociétés « JNAYNET EL MANAR », « SHAMSY », « JAEGER », « BAYA COMPANY », « GRANADA » et « MERIDIANA » ont été exclues du périmètre de consolidation pour indisponibilité de documents comptables dans les délais opportuns.

Les sociétés « PALMA », « POWER MOTORS », « CLIM », « BAYA COMPANY » et « BAGNOLE » ont été inclus au périmètre de consolidation en 2012. La société « PALMA » a été exclu du périmètre de consolidation puisque le groupe STEQ a signé un protocole d'accord de cession ces titres.

6- INFORMATIONS SUR LES SOCIETES DU PERIMETRE

Les capitaux propres avant consolidation des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ », se présentent ainsi:

DESIGNATION	En DT					
	31/12/2013			31/12/2012		
	RESULTAT	CAPITAL	RESERVES	RESULTAT	CAPITAL	RESERVES
STEQ - SOCIETE MERE	436 189	7 000 000	7 245 152	-510 067	7 000 000	7 750 735
PIMA	266 443	2 200 000	3 724 850	-147 001	2 200 000	3 871 852
EXPRESS ASCENSEUR	- 342 936	1 620 000	829 208	- 2 411 262	1 620 000	3 240 471
KOKET	84 280	3 300 000	-1 882 077	-541 444	3 300 000	-1 340 634
EXPRESS INTERNATIONAL	19 379	150 000	97 252	88 230	150 000	9 021
MAISON TMIMI	-500	210 000	-324 199	-350	210 000	-323 849
TUBTEC	- 957 793	1 100 000	-1 072 127	- 953 491	1 100 000	-118 206
BAYA DISTRIBUTION	- 578 395	250 000	-448 232	- 256 571	250 000	-191 662
EXPERT AUTO	- 134 185	800 000	121 988	- 155 855	800 000	277 784
PATRIMOINE	-3 349	2 210 000	0	-	2 210 000	-
TANIT ALGER	114 501	450 507	1 842 382	- 220 570	450 507	2 256 209
TOTAL	-1 096 366	19 290 507	10 134 197	-5 108 381	19 290 507	15 431 721

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2013, les actifs non courants consolidés s'élevant à 33 456 388 DT, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	NOTE	En DT			
		V. BRUTE	AMORTS.	PROVISION	V. NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	442 793	-79 072	-10 000	353 721
ECARTS D'ACQUISITION	1.2	2 165 131	-1 022 629	0	1 142 502
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.3	24 923 068	-8 787 938	0	16 135 130
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.4	18 618 334	0	-3 033 724	15 584 610
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.5	240 425	0	0	240 425
TOTAL		46 389 751	-9 889 639	-3 043 724	33 456 388

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 353 721 DT au 31/12/2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	V. BRUTE	AMORT/PROV	V. NETTE
FC / LOCAL AVENUE DE LA REPUBLIQUE (PIMA)	264 000		264 000
FC / LOCAL SFAX (ROUTE DE GABES) (PIMA)	72 500		72 500
AUTRES FC (STEQ)	10 000	10 000	0
TOTAL FONDS DE COMMERCE	346 500	10 000	336 500
LOGICIELS	96 293	79 072	17 221
DEPOT ET MARQUES	-	-	-
TOTAL	442 793	89 072	353 721

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent en net 1 142 502 DT. Ils se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	DATE DE PRISE DE CONTROLE	VALEUR BRUTE 31/12/2012	GW	STE SORTIE DU PERIMETRE 2013	AMORT. GW NEGATIF	AJSUT.	VALEUR BRUTE 31/12/2013	TAUX	CUMUL AMORT. 31/12/2012	DOT. 2013	AJUST.	SORTIE DU PERIMET. 2013	CUMUL AMORT. 31/12/2013	V.C.NE 31/12/2013	TE 13
PIMA	26/12/2003 & 01/07/2005 & 19/04/2009	1 516 509	1 882		-	-166 772	1 351 619	5%	559 374	67 581	39 801		666 756	684	63
EXPRESS-ASCENSEUR	26-DÉC-03	531 176			-	-	531 176	5%	239 030	26 559			265 589	265	87
KOKET	28-SEPT-09	139 337			-	-	139 337	5%	26 117	6 967			33 084	106	53
TANIT ALGER	2009	-356 023			356 023		-	-	-				-		-
BAYA DISTRIBUTION	2012	142 999			-		142 999	20%	28 600	28 600			57 200	85	99
BAYA COMPANY	FEV 2010	898 146		-898 146	-		-		386 202			-386 202	-		-
TOTAL		2 872 144	1 882	-898 146	356 023	-166 772	2 165 131		1 239 323	129 707	39 801	-386 202	1 022 629	1 142	02

Les écarts d'acquisition positifs ont été amortis linéairement sur une période de 20 ans. Toutefois, l'écart d'acquisition relatif à la société « BAYA DISTRIBUTION » a été amorti sur une période de 5 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs ont été amortis sur la durée d'utilité moyenne restante des actifs non monétaires acquis, à la date d'acquisition.

Par ailleurs, les différences sur acquisition des titres « MAISON TMIMI » par la « STEQ » ont été constatées en écart d'évaluation, affecté au coût du terrain pour un montant de 1 770 407 DT.

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 16 135 130 DT au 31/12/2013, se ventile comme suit :

En D1

DESIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2012	STE SORTIE DU PERIMETRE	ACQUISITION 2013	CESSIONS 2013	RECL.	ECR. DE CONV	ECR. DE CONSO	VALEUR BRUTE 31/12/2013	TAUX D'AMO	CUMUL AMORT 31/12/2012	STE SORTIE DU PERIMETRE	RECL.	DOT° 2013	CESSIONS 2013	ECR. DE CONV	ECR. DE CONSO	CUMUL AMORT 31/12/2013	V.C. NETTE 31/12/2013
TERRAIN	5 558 510		50 649	848 670				4 760 489	0%	0				0				4760 489
CONSTRUCTIONS	7 932 491		61605					7 994 096	5%	1 590 153			401 846	0		-6 623	1 985 376	6 008 720
AGENC. & AMENAGEMENT	3 099 410	35 380	207 593					3 271 623	20%	1 630 557	-28 876		224 630	0			1 826 311	1 445 312
MATERIEL & OUTILLAGES	2 312 825	635 998	101 587	170 749				1 607 665	10%	680 527	-190 392		217 980	14 056			694 059	913 606
MATERIEL DE TRANSPORT	2 370 064	51 773	379 423	515 782	57 565			2 239 497	33%	1 840 157	-29 633	-190 740	296 612	320 900			1 595 496	644 001
EQUIPEMENT DE BUREAU	432 557	11 460	47 244					468 341	15%	319 937	-8 548		43 265	0			354 654	113 687
MATERIEL INFORMATIQUE.	776 617	13 966	34 142	1495				795 298	10%	604 207	-13 996		139 914	3 530			726 595	68 703
IMMOBILISATIONS PRISES EN LEASING	1 857 365	83 460	87 118	62 636	- 57 565			1 740 822	linéaire sur la durée du contrat	1 044 301	-83 460	190 740	270 171	62 636			1 359 116	381 706
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 977 349	189 083	2 790	36 835				1 754 221	0%	0							0	1 754 221
AUTRES IMMOBILISATIONS	292 388		14 581	22 095		6 142		291 016		247 125			36 131	35 959	-966		246 331	44 685
TOTAL	26 609 576	1 021 120	986 732	1 658 262	0	6 142		24 923 068		7 956 964	-354 905	0	1 630 549	437 081	-966	-6 623	8 787 938	16 135 130

La rubrique « immobilisations corporelles » de la société « STEQ » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI CHARGUIA I et construits par elle même pour une valeur nette de 6 539 634 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations. Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société « STEQ » n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 93 394 DT.

La rubrique « immobilisations corporelles » de la société « PIMA » comprend des locaux d'exploitation sis à la route de NAASSEN Km 7.5 El Mourouj VI et construits par la société « PIMA » pour une valeur nette de 628 401 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, la société « EXPRESS ASCENSEUR » n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2013. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité et de la réalité du matériel et outillages, agencement & aménagement, équipements de bureaux et matériel informatique totalisant une valeur comptable nette de 208 339 DT.

1.4- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant 15 584 610 DT au 31 décembre 2013, se détaille ainsi :

SOCIETE EMETTRICE	SITUATION 31/12/2012			SOCIETE SORTIE DU PERIMETRE		ACQUISITION 2013		CESSION 2013		SITUATION 31/12/2013		
	ACTIONS	VALEUR	PROVISION	ACTIONS	VALEUR	ACTIONS	VALEUR	ACTIONS	VALEUR	ACTIONS	VALEUR	PROVISION
SHAMSY	38 884	238 890	238 890							38 884	238 890	238 890
CASA-TANIT	5	493	493							5	493	493
DAR EDDOHN	500	50 000	50 000							500	50 000	50 000
BTS	800	8 000	-							800	8 000	1 000
CLIM				10	20 000					10	20 000	1 250
BATIMA				10 000	100 000					10 000	100 000	
BAYA COMPANY				5 750	635 000					5 750	635 000	635 000
PALMA				165 644	1 886 964	24 000	240 000			189 644	2 126 964	1 327 052
JNAYNET EL MANAR	150 215	8 000 000	-							150 215	8 000 000	
MERIDIANA	222 825	4 828 313	-			80 000	800 000			302 825	5 628 313	
ALWIFEK AFRIQUE	1 800	195 804	195 804							1 800	195 804	195 804
JAEGER	80 501	2 380 000	465 448							80 501	2 380 000	526 547
JARGER -NON LIBERE		-1 574 990									-1 574 991	
JNAYNA	2 625	262 500	-							2 625	262 500	
JAWAHER CITY	500	5 000	5 000							500	5 000	5 000
STHS	1 800	180 000	-							1 800	180 000	
NAKCHA	2 000	20 000	-							2 000	20 000	20 000
ST1: TITRES DE PARTICIPATION		14 594 010	955 635	181 404	2 641 964	104 000	1 040 000	0	0		18 275 973	3 001 036
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		100 000	100 000								130 920	
PRETS AU PERSONNEL		95 709	4 160								115 414	1 101
CAUTIONNEMENTS		79 760	30 837								96 027	31 587
ST2: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		275 469	134 997	0	0	0	0	0	0	0	342 360	32 688
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		14 869 479	1 090 632	181 404	2 641 964	104 000	1 040 000	0	0		18 618 334	3 033 724

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalisant 240 425 DT à la clôture de l'exercice 2013 contre 694 414 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	En DT		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
FRAIS PRELIMINAIRES	34 686	442 892	-408 206
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	205 739	251 522	-45 783
TOTAL	240 425	694 414	-453 989

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 53 224 808 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	V. BRUTE	En DT	
			PROVISION	V. NETTE
- STOCKS	2.1	21 288 459	- 2 406 776	18 881 683
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.2	20 715 177	- 4 242 754	16 472 423
- AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	9 702 552	-1 197 283	8 505 269
- PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	11 367 927	-3 204 894	8 163 033
- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	2.5	1 202 400	0	1 202 400
TOTAL		64 276 515	-11 051 707	53 224 808

2.1- STOCKS

Les valeurs nettes des stocks consolidés, totalisent 18 881 683 DT au 31/12/2013. Elles se ventilent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
STOCKS DE MARCHANDISES & TERRAIN	20 394 192	25 714 922	-5 320 730
STOCKS TRAVAUX EN COURS	894 267	847 326	46 941
PROVISION SUR STOCKS DE MARCHANDISES	-2 406 776	- 2 514 601	107 825
TOTAL	18 881 683	24 047 647	-5 165 964

Conformément à l'article 201 du code des sociétés commerciales, relatif à l'établissement des états financiers, les sociétés consolidées ont procédé à l'inventaire physique des stocks à la date de clôture de l'exercice 2013.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste a atteint un montant net de 16 472 423 DT au 31 décembre 2013. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	En DT		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	14 789 394	14 409 267	380 127
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	1 377 374	853 913	523 461
CLIENTS, CHEQUES A ENCAISSER	2 488 205	2 927 604	-439 399
CLIENTS DOUTEUX	2 060 204	2 269 027	-208 823
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	-4 242 754	-3 707 392	-535 362
TOTAL	16 472 423	16 752 419	-279 996

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets de provisions s'élèvent à 8 505 269 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
ETAT, IMPOTS ET TAXES	4 336 664	4 267 710	68 954
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	120 740	145 276	-24 536
DEBITEURS DIVERS ^❶	1 189 036	442 160	746 876
AVANCES FOURNISSEURS	2 116 688	1 626 267	490 421
COMPTE D'ATTENTE	528 666	456 310	72 356
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	459 568	286 401	173 167
PRODUITS A RECEVOIR	792 690	673 738	118 952
AVANCE /ACQUISITION TITRE MERIDIANA	158 500	0	158 500
PROVISIONS	-1 197 283	-1 220 757	23 474
TOTAL	8 505 269	6 677 105	1 828 164

❶ Ce montant s'analyse ainsi :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
AREM GROUP SA	431 794
CLAIR ET NET	157 474
PRIX FOLIE	156 015
SPT.MERIDIANA	122 282
PALMA	64 523
MY CAR	39 189
ALL PIPE	30 000
EL WATAN	26 500
DECO	22 177
RETEL	9 000
NAKCHA	7 628
CLIM	5 000
BAYA COMPANY	5 023
DIVERS	112 431
TOTAL	1 189 036

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

À la date de clôture, ce compte totalisant 8 163 033 DT se compose des rubriques suivantes :

SOCIETE EMETTRICE		En DT		
		SITUATION AU 31/12/2013		
		VALEUR	PROVISIONS	V. NETTE
TITRES GRANADA HOTEL ^❶		4 682 044	-283 899	4 398 145
TITRES SICAV		66 567	-	66 567
PLACEMENT SHAMSY ^❷		2 900 646	-1 758 340	1 142 306
TITRES TUNISIE PLACEMENT		6 225	- 6 225	0
PLACEMENTS AUPRES DES SOCIETES LIES ^❸		3 712 445	-1 156 430	2 556 015
TOTAL		11 367 927	-3 204 894	8 163 033

❶ Ces placements ont été présentés dans les états financiers individuels parmi les immobilisations financières. Leur reclassement découle de l'intention du groupe « STEQ » à les céder dans un avenir proche.

② Des sociétés du groupe « STEQ » ont accordé à la société « SHAMSY » des crédits pour un montant total de 2 900 646 DT. Au 31/12/2013, les provisions constatées pour couvrir le risque de non recouvrement de ces crédits s'élèvent à 1 758 340 DT. Par ailleurs, et sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers. Une provision complémentaire pour un montant de 1 142 307 DT aurait dû être constatée, afin de couvrir le risque éventuel de dépréciation de ces créances.

③ Ce montant s'analyse ainsi :

DESIGNATION		En DT	
		MONTANT	PROVISION
SPT.MERIDIAN	①	892 368	
JNAYNA		441 200	441 200
FLOWER		400 000	
MY CAR	②	376 539	130 859
STE DE GRP TROIS	③	350 000	
NAKCHA	④	334 901	223 790
BAYA COMPANY		300 000	
AUTRES COMPTES LIES		228 616	
ALL PIPE		240 100	241 860
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR		59 340	59 340
CONSULT INTERNATIONAL		58 000	58 000
RETEL		15 500	
MY CAR EXPORT		12 500	
BTS		2 000	
HOUTA		1 381	1 381
TOTAL		3 712 445	1 156 430

① Les dividendes à recevoir de la société « PIMA » auprès de la société « MERIDIANA » totalisant un montant de 95 767 DT provenant des exercices antérieurs non encore dénoués. Par conséquent, ce solde aurait dû être provisionné.

② Le solde du placement effectué par la société « PIMA » auprès de la société « MY CAR », ainsi que les intérêts y afférents, totalisant 145 680 DT n'ont pas été remboursés jusqu'à ce jour. Par conséquent, ce solde aurait dû être provisionné.

③ La société « KOKET » a souscrit un billet de trésorerie pour un montant de 350 000 DT au profit de la société « TROIS ». Selon les informations mises à notre disposition, nous ne sommes pas en mesure de juger les possibilités de recouvrement de ce placement. En conséquence, une provision d'égal montant aurait dû être constatée.

④ Le solde des placements effectués par la société « PIMA » auprès de la société « NAKCHA » est de 111 111 DT. Ce montant n'a pas été remboursé jusqu'à ce jour. Par conséquent, ce solde aurait dû être provisionné.

2.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidées totalisent 1 202 400 DT au 31 décembre 2013. Elles se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	2 338	37 988	-35 650
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	14 509	433	14 076
BANQUES	1 148 570	2 540 585	-1 392 015
CAISSE	41 577	44 129	-2 552
PROVISIONS SUR ACTIFS FINANCIERS	-4 594	-34 123	29 529
TOTAL	1 202 400	2 589 012	-1 386 612

NOTE 3 - CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2013, les capitaux propres consolidés totalisant 15 161 579 DT, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	NOTE	En DT		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	3.1	7 000 000	7 000 000	0
RESERVES CONSOLIDEES	3.2	7 349 336	12 950 454	-5 601 118
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		14 349 336	19 950 454	-5 601 118
RESULTATS CONSOLIDES	3.3	47 151	-5 829 196	5 876 347
INTERETS DES MINORITAIRES	3.4	765 092	1 140 422	-375 330
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT		15 161 579	15 261 680	-100 101

3.1- CAPITAL SOCIAL

La structure du capital social de la société mère est répartie comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PART EN MDT	PART EN %
FAMILLE AREM	785 204	3 926 020	56,09%
SOCIETES DU GROUPE AREM	558 864	2 794 320	39,91%
DIVERS	55 932	279 660	4,00%
TOTAL	1 400 000	7 000 000	100%

3.2- RESERVES CONSOLIDEES

Au 31/12/2013, les réserves consolidées totalisant 7 349 336 DT, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	RESERVES CONSOLIDEES
STEQ	6 992 800
PIMA	2 382 106
EXPRESS ASCENSEUR	2 554 542
EXPRESS INTERNATIONAL	77 392
KOKET	-1 526 342
MAISON TEMIMI	2 896
TANIT ALGER	1 202 581
TUBTEC	-643 565
EXPERT AUTO	203 285
BAYA DISTRIBUTION	-304 993
PATRIMOINE	-4 180
ACTION D'AUTO-CONTROLE	(1) -3 587 186
TOTAL	7 349 336

(1) Les actions d'autocontrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuant pas aux réserves consolidées, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	En DT			
	% DETENTION	COUT DE TITRE	% D'INTERET	VALEUR D'ACTION D'AUTO CONTROLE
STEQ	1,37%	150 183	99.75%	149 777
EXPRESS ASCENSEUR	21,13%	3 477 070	98.86%	3 437 409
TOTAL		3 627 253		3 587 186

3.3- RESULTATS CONSOLIDES

Au 31/12/2013, les résultats consolidés totalisant 47 151 DT se détaillent comme suit :

	En DT
SOCIETES	RESULTATS CONSOLIDES
STEQ	304 691
PIMA	370 262
EXPRESS ASCENSEUR	171 926
EXPRESS INTERNATIONAL	15 422
KOKET	66 217
MAISON TEMIMI	-408
TANIT ALGER	100 682
TUBTEC	-580 364
EXPERT AUTO	-96 933
BAYA DISTRIBUTION	-530 195
PATRIMOINE	-465
SOUS-TOTAL	- 179 165
DOTATION GOOD WILL	- 129 706
DOTATION BAD WILL	356 022
TOTAL	47 151

3.4- INTERETS DES MINORITAIRES

Au 31/12/2013, les intérêts des minoritaires totalisant 765 092 DT se détaillent comme suit :

	En DT	
SOCIETES	PART DES MINORITAIRES 2013	
	RESERVES	RESULTAT
STEQ	-5 759	755
PIMA	28 629	1 779
EXPRESS ASCENSEUR	40 743	1 985
EXPRESS INTERNATIONAL	49 860	3 958
KOKET	268 495	14 803
MAISON TEMIMI	-21 076	-92
TANIT ALGER	305 935	13 820
TUBTEC	6 888	-381 549
EXPERT AUTO	15 019	-1 466
BAYA DISTRIBUTION	-19 042	-49 342
PATRIMOINE	490 881	-132
TOTAL	1 160 573	-395 481
PART DES MINORITAIRES	765 092	

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur nette de 11 702 571 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
EMPRUNTS	4.1	11 329 490	14 360 512
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	4.2	11 420	5 690
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.3	361 661	511 609
TOTAL		11 702 571	14 877 811

4.1- EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 11 329 490 DT correspond principalement aux dettes bancaires ainsi qu'aux dettes provenant du traitement optionnel des financements d'immobilisations par crédit bail. Ce poste se présente comme suit :

DÉSIGNATION	En DT
	31/12/2013
EMPRUNT BIAT	3 920 239
EMPRUNT AMEN BANK	5 000 965
EMPRUNT BTK	978 479
EMPRUNT ATTIJARI BANK	300 000
EMPRUNT BT	416 668
EMPRUNT BH	228 842
DETTES ENVERS LES SOCIÉTÉS DE LEASING	484 297
TOTAL	11 329 490

4.2- AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Il s'agit d'un passif d'impôt différé totalisant 11 420 DT à la clôture de l'exercice 2013.

4.3- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 361 661 DT, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

SOCIETE	En DT
	MONTANT
STEQ	5 440
EXPRESS ASCENSEUR	356 221
TOTAL	361 661

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 59 817 046 DT au 31 décembre 2013, regroupe les postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		MONTANT
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5.1	19 477 138
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	8 466 651
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3	31 873 257
TOTAL		59 817 046

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2013, ce poste consolidé totalisant 19 477 138 DT, se ventile comme suit :

DESIGNATION	En DT
	31/12/2013
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	17 639 768
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	79 478
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION EAP	933 598
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	115 086
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS EAP	8 545
FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	700 663
TOTAL	19 477 138

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 8 466 651 DT au 31/12/2013, s'analyse comme suit :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2013
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES/ RISTOURNE CLIENTS	3 451 468
ÉTAT, IMPÔTS ET TAXES	1 153 968
CNSS	483 322
CRÉDITEURS DIVERS	1 819 787
PROVISION POUR CONGE A PAYER	756 684
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	41 322
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	113 668
ASSOCIÉS, DIVIDENDES À PAYER	27 345
CHARGES À PAYER	382 849
PROVISIONS POUR RISQUES DE CHANGE	236 238
TOTAL	8 466 651

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste s'élevant à 31 873 257 DT au 31/12/2013, se ventile comme suit :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2013
EMPRUNT À MOINS D'UN AN	20 889 180
CRÉDIT FINANCEMENT DROIT DE DOUANE	2 947 248
CRÉDIT FINANCEMENT DEVICES	4 073 812
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	1 286 071
ST1: AUTRES PASSIFS FINANCIERS	29 196 311
BANQUES	2 676 946
ST2: CONCOURS BANCAIRES	2 676 946
TOTAL	31 873 257

NOTE -6- ETAT DE RESULTAT

6.1- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 91 304 257 DT est comptabilisé net des rabais, remises et ristournes accordés aux clients. Il se détaille entre les différentes filiales du groupe, comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	
	MONTANT	EN %
STEQ	39 385 787	44,69%
TANIT ALGER	2 283 632	3,52%
PIMA	25 875 189	23,27%
EXPRESS-ASCENSEUR	12 953 848	16,83%
MAISON TEMMIMI	-	0,00%
KOKET	-	0,00%
TUBTEC	232 010	0,02%
BAYA DISTRIBUTION	1 265 486	3,80%
EXPERT AUTO	9 705 213	6,48%
PATRIMOINE	-	0,00%
EXPRESS INTERNATIONAL	165 052	0,48%
TOTAL	91 866 217	100%
CHIFFRE D'AFFAIRES INTRA-GROUPE	-561 960	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	91 304 257	100%

6.2.- CHARGES

Les charges d'exploitation totalisent 88 856 009 DT à la clôture de l'exercice 2013. Elles s'analysent par destination et par nature, comme suit :

En DT

AUTRES CHARGES	MONTANT	COUT DES VENTES	FRAIS DE DISTRIBUT.	FRAIS D'ADMINIST.	AUTRES CHARGES D'EXPLOI.
ACHATS STOCKÉS	72 415 390	72 415 390	0	0	0
ACHATS NON STOCKÉS	848 473	0	254 542	593 931	0
SERVICES EXTÉRIEURS	926 408	0	463 204	463 204	0
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	2 962 574	0	1 185 029	1 777 544	0
CHARGES DE PERSONNEL	5 927 105	0	1 778 132	4 148 974	0
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	443 242	0	0	0	443 242
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 078 698	0	1 039 349	1 039 349	0
DOTATION AUX PROVI. DÉPR. AUTRES COMPT.	3 254 119	0	0	0	3 254 119
TOTAL	88 856 009	72 415 390	4 720 256	8 023 002	3 697 361

Les clefs de répartition adoptées au niveau du tableau de passage des charges par nature aux charges par destination retenues pour la présentation des comptes consolidés, sont similaires à celles adoptées au niveau des comptes individuels de la société mère.

6.3- CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS

Cette rubrique totalise 4 907 809 DT à la clôture de l'exercice 2013. Elle s'analyse comme suit :

En DT	
DESIGNATIONS	31/12/2013
CHARGES FINANCIERES	6 213 753
REPRISE SUR PROVISION TITRE	-649 680
REVENUS DES AUTRES CREANCES	-591 271
PRODUITS DES PLACEMENTS	-64 993
TOTAL	4 907 809

6.4- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent 1 783 615 DT à la clôture de l'exercice 2013. Ils s'analysent comme suit :

En DT	
DESIGNATIONS	31/12/2013
REPRISE SUR PROVISIONS CLIENTS	1 336 367
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUE & CHARGE	83 477
PRODUITS DIVERS	1 916
PRODUITS NETS/CESSIONS IMMOBILIERES	361 855
TOTAL	1 783 615

6.5- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent 12 925 DT à la clôture de l'exercice 2013. Elles s'analysent comme suit :

En DT	
DESIGNATIONS	31/12/2013
PENALITES FISCALES ET DOUANIERES	11 442
C/CESS.IMM.& AUTRE P.NON RECUR.	1 483
TOTAL	12 925

6.6- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent 519 059 DT à la clôture de l'exercice 2013. Ils s'analysent comme suit :

En DT	
DESIGNATIONS	31/12/2013
SUBVENTION D'EXPLOITATION	304 424
REV.IMMEUB.N.AFFECT.ACTIV PROF	214 635
TOTAL	519 059

NOTE -7- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie du groupe a dégagé un solde de -1 547 182 DT au 31 décembre 2013 contre -4 222 465 DT au 31 décembre 2012 ; soit une variation de -2 675 283 DT, ainsi ventilée :

DESIGNATION	En DT	
	NOTE	31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	16 283 214
FLUX DE TRESORERIE AFFECTEE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-1 404 042
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-13 517 337
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		209 849
VARIATION DE TRESORERIE DUE AU CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION		1 103 600
TOTAL		2 675 284

7.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Ces flux, compte tenu des écritures de consolidations, dégagant un solde 16 283 214 DT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

EN DT

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	EXPRESS INTER	KOKET	TUBTEC	MAISON TEMIMI	BAYA DISTRIBUTI ON	EXPERT OTO	PATRIMOIN E	TANIT ALGER	GROUPE	Elimination	Consolidés
Encaissements reçus des clients (+)	45 131 288	29 819 870	14 528 060	11 722	1 835 038	303 689		1 343 985	11 099 458		1 829 456	105 902 566		105 902 566
Sommes versées aux fournisseurs (-)	16 899 054	23 797 603	9 850 097	6 273	18 045	127 826		1 434 057	5 790 959	468 560	2 118 805	60 511 279		60 511 279
Sommes versées aux personnels et organismes sociaux (-)	2 274 630	1 311 836	2 309 324			0		72 709	766 886		0	6 735 385		6 735 385
Commissions & Intérêts payés (-)	2 973 934	628 688	532 676	40	12 365	45 037		84 977	303 015	14 566	29 084	4 624 383		4 624 383
Paiement à l'État (-)	10 179 092	3 620 230	1 711 912	94	135 617	46 453		305 996	1 984 009		7 850	17 991 254		17 991 254
Autres Encaissements (+)	262 159	1 640 276	0			45 000		124 730	106 763		2 092	2 181 020		2 181 020
Autres Décaissements (-)	7 000	1 217 594	0		469 800	8 424		-6 291	239 860		1 685	1 938 072		1 938 072
TOTAL	13 059 737	884 195	124 051	5 315	1 199 210	120 949	0	-422 733	2 121 493	-483 126	-325 876	16 283 214	0	16 283 214

7.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux, compte tenu des écritures de consolidations, dégagant un solde de -1 404 042 DT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

EN DT

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	EXPRESS INTER	KOKET	TUBTEC	MAISON TEMIMI	BAYA DISTRIBUTI ON	EXPERT OTO	PATRIMOIN E	TANIT ALGER	GROUPE	Elimination	Consolidés
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	412 382	232 351		0	0	26 722		0	147 552		3 804	822 811		822 811
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières (-)	460 000	70 000	161 443		0			4 000	460 000		37 955	1 193 399		1 193 399
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	112 700	746 373	47 025					0	6 300		0	912 397		912 397
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières (+)	1 000 000			0	0			350	5 000		24 167	1 029 517		1 029 517
Dividendes encaissés (+)		16 606									0	16 606		16 606
Autres Encaissements (+)											7 158	7 158		7 158
Autres décaissements (-)	707 000	603 681			0				42 830			1 353 511		1 353 511
TOTAL	-466 682	-143 053	-114 419	0	0	-26 722	0	-3 650	-639 082	0	-10 433	-1 404 042	0	-1 404 042

7.3- FLUX DE TRESORERIE AFFECTEES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux, compte tenu des écritures de consolidations, dégagent un solde de – 13 517 337 DT au 31 décembre 2012, se détaillent comme suit :

Désignation	STEQ	PIMA	EXPRESS ASC	EXPRESS INTER	KOKET	TUBTEC	MAISON TEMIMI	BAYA DISTRIBUTI ON	EXPERT OTO	PATRIMOIN E	TANIT ALGER	GROUPE	Elimination	Consolidés
Encaissements suite à l'émission d'actions (+)							0		0		0	0		0
Dividendes et autres distributions (+)		-114 315		2 417							0	-111 898		-111 898
Encaissements provenant d'emprunts (+)	16 733 584	760 000	360 000			900 000		332 858	2 844 514	500 000	0	22 430 956		22 430 956
Remboursement d'emprunts (-)	26 912 318	860 393	720 436		1 169 040	1 272 900		4 593	4 316 330		31 092	35 287 102		35 287 102
Remboursement comptes courants associés (-)											0	0		0
Dividendes encaissés (+)											0	0		0
Autres Encaissements (+)	0	2 623 160									0	2 623 160		2 623 160
Autres Décaissements (-)	0	3 028 436		144 018							0	3 172 454		3 172 454
TOTAL	-10 178 734	-619 983	-360 436	-141 601	-1 169 040	-372 900	0	328 265	-1 471 816	500 000	-31 092	-13 517 337	0	-13 517 337

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » comprenant le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers font apparaître un total bilan consolidé de 86 681 196 DT et un résultat consolidé déficitaire de 348 330 DT au 31 décembre 2013.

I- RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ », arrêtés au 31 décembre 2013, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en considération le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

III- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES

- 1) Contrairement aux exigences prévues par l'article 471 du code des sociétés commerciales, les états financiers de certaines sociétés consolidées ne sont pas certifiés à la date du présent rapport. Il s'agit des sociétés : « KOKET », « MAISON TMIMI », « TUBTEC » et « PATRIMOINE ».

Par ailleurs, et en dépit du contrôle exercé par la société mère « STEQ », ont été exclues du périmètre de consolidation:

- les sociétés « JNAYNET EL MANAR », « SHAMSY », « JAEGER », « BAYA COMPANY », « GRANADA » et « MERIDIANA » vue l'indisponibilité des informations financières, et
- la société « WIFEK AFRIQUE DES TRAVAUX », vu qu'elle est soumise à des restrictions fortes qui limitent, de façon importante, sa capacité à transférer des fonds à l'investisseur.

- 2) Comme le précise la note 1.3 aux états financiers, la rubrique « immobilisations corporelles » comprend des locaux d'exploitation construits par les sociétés « STEQ » et « PIMA », pour une valeur nette de 7 168 035 DT, sur des terrains en copropriété dans l'indivision. En l'absence de titres fonciers précisant les parts des terrains et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations des sociétés « STEQ » et « EXPRESS ASCENSSEUR » n'ont pas été réalisés d'une manière exhaustive. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité des immobilisations totalisant une valeur comptable nette de 301 733 DT.

- 3) Des sociétés du groupe « STEQ » ont accordé à la société « SHAMSY » des crédits pour un montant total de 2 900 646 DT. Au 31/12/2013, les provisions constatées pour couvrir le risque de non recouvrement de ces crédits, s'élèvent à 1 758 340 DT. Par ailleurs, et sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers. Une provision complémentaire pour un montant de 1 142 307 DT aurait dû être constatée, afin de couvrir le risque éventuel de dépréciation de ces créances.

Par ailleurs, comme le précise la note 2.4 aux états financiers, le groupe « STEQ » a effectué des placements dont le recouvrement paraît compromis. Ces placements totalisant 702 558 DT, auraient dû être provisionnés pour leur totalité.

- 4) Au 31 décembre 2013, les capitaux propres des sociétés « KOKET », « BAYA DISTRIBUTION » et « TUBTEC SA », sont devenus en deçà de la moitié du capital social. L'application des règles et des conventions comptables généralement admises dans le cadre normal de continuité d'exploitation, ne semble pas appropriée à la situation financière desdites sociétés. En outre, au 31/12/2013, ces sociétés présentent une dégradation de l'ensemble de leurs indicateurs financiers et une inadéquation entre leurs rentabilités et leurs niveaux d'endettements.

IV-OPINION AVEC RESERVES SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de point (1) et de l'incidence des points (2 à 4) évoqués dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ », ainsi que des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes

comptables généralement admis en Tunisie.

V- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Tunis, le 26/12/2014

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing
Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **7 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. **Mahmoud ELLOUMI**.

BILAN ANNUEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-14	31-déc.-13
Portefeuille-titres	3.1	21 255 832,153	23 496 159,358
Obligations de sociétés		15 432 561,959	15 884 091,787
Emprunts d'Etat		5 823 270,194	7 612 067,571
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	8 876 881,080	5 964 078,870
Placements monétaires		8 292 496,736	5 304 005,209
Disponibilités		584 384,344	660 073,661
Créances d'exploitation	3.5	2 543,079	1 714,568
Total Actif		30 135 256,312	29 461 952,796
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	58 550,184	56 289,495
Autres créditeurs divers	3.7	19 434,588	18 961,858
Total Passif		77 984,772	75 251,353
Actif net		30 057 271,540	29 386 701,443
Capital	3.8	28 834 949,829	28 249 322,294
Sommes distribuables	3.11	1 222 321,711	1 137 379,149
Sommes distribuables des exercices antérieurs		286,138	184,916
Sommes distribuables de l'exercice		1 222 035,573	1 137 194,233
Actif net		30 057 271,540	29 386 701,443
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 135 256,312	29 461 952,796

ETAT DE RESULTAT ANNUEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 1er janvier au 31 décembre 2014	du 1er janvier au 31 décembre 2013
Revenus du portefeuille titres	3.2	1 118 432,437	1 216 388,705
Dividendes		60 832,000	96 972,600
Revenus des obligations		744 903,775	737 646,882
Revenus des emprunts d'Etat		312 696,662	381 769,223
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	558 746,597	383 472,709
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		341 495,181	262 284,326
Revenus des certificats de dépôt		210 057,827	83 507,464
Revenus des Dépôts à Terme		0,000	27 143,014
Revenus des comptes à vue		7 193,589	10 537,905
Total des revenus des placements		1 677 179,034	1 599 861,414
Charges de gestion des placements	3.9	(236 585,173)	(232 618,740)
Revenus net des placements		1 440 593,861	1 367 242,674
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	(53 648,674)	(52 599,435)
Résultat d'exploitation		1 386 945,187	1 314 643,239
Régularisation du résultat d'exploitation		(164 909,614)	(177 449,006)
Sommes distribuables de l'exercice		1 222 035,573	1 137 194,233
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		164 909,614	177 449,006
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		82 342,676	(98 546,666)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(175 406,032)	(42 739,801)
Frais de négociation		(295,979)	(256,849)
Résultat de l'exercice		1 293 585,852	1 173 099,923

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 1er janvier au 31 décembre 2014	du 1er janvier au 31 décembre 2013
Variation de l'actif net résultant	1 293 585,852	1 173 099,923
des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 386 945,187	1 314 643,239
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	82 342,676	(98 546,666)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	(175 406,032)	(42 739,801)
Frais de négociation	(295,979)	(256,849)
Distributions de dividendes	(1 137 057,992)	(977 725,219)
Transaction sur capital	514 042,237	2 091 143,421
Souscription	95 591 236,805	80 254 820,974
Capital	94 015 300,000	79 043 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(450 219,655)	(52 347,530)
Régularisation des sommes distribuables	2 026 156,460	1 263 968,504
Rachat	95 077 194,568	78 163 677,553
Capital	93 346 600,000	76 809 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(460 506,525)	(87 062,350)
Régularisation des sommes distribuables	2 191 101,093	1 441 439,903
Variation de l'actif net	670 570,097	2 286 518,125
Actif net		
En début d'exercice	29 386 701,443	27 100 183,318
En fin d'exercice	30 057 271,540	29 386 701,443
Nombre d'actions		
En début d'exercice	283 354	261 015
En fin d'exercice	290 041	283 354
Valeur liquidative	103,631	103,710
Taux de rendement	3,79%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).
Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat :

3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2014	% actif net
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>	212 830	15 019 559,770	15 432 561,959	51,344%
AIL 2010-1	5 500	110 000,000	113 392,400	0,377%
AIL 2013-1	15 000	1 200 000,000	1 239 216,000	4,123%
AIL 2014-1	1 000	100 000,000	102 464,000	0,341%
AMEN BANK 2006	300	9 034,780	9 394,776	0,031%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	513 283,962	521 056,546	1,734%
AMEN BANK SUB 2011	9 400	658 000,000	666 535,193	2,218%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 250	306 022,320	316 063,462	1,052%
ATL 2011 TF	8 850	884 999,000	924 038,117	3,074%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	310 970,400	1,035%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	120 000,000	125 539,200	0,418%
BH 2009-B	15 000	1 153 500,000	1 153 632,000	3,838%
BTE 2010-B	15 000	1 200 000,000	1 216 308,000	4,047%
BTE 2011-TV	2 000	200 000,000	208 704,000	0,694%
BTE 2010-B	2 000	120 000,000	121 449,600	0,404%
BTEI 2011-TV	1 000	100 000,000	104 352,000	0,347%
BTK-2009	2 500	183 324,108	190 291,725	0,633%
BTK-2012-1	5 000	357 150,000	359 370,000	1,196%
CIL 2010/1	30 000	600 000,000	610 704,000	2,032%
CIL 2012/2	10 000	800 000,000	835 448,000	2,780%
CIL 2014/1	9 000	900 000,000	924 141,600	3,075%
EO MODERN LEASING 2012	10 000	1 000 000,000	1 045 160,000	3,477%
EO SERVICOM 2012	5 000	400 000,000	417 120,000	1,388%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	314 836,800	1,047%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	120 000,000	123 521,600	0,411%
STB 2010/1	15 000	1 099 800,000	1 135 956,000	3,779%
UIB 2009/1	600	45 000,000	45 969,364	0,153%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 250	1 893 750,000	1 934 533,800	6,436%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	155 695,600	162 460,576	0,541%
UIB 2012-1C	2 000	190 000,000	199 932,800	0,665%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	8 149	5 819 356,500	5 823 270,194	19,374%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 045 663,761	3,479%
BTA 6.75% JUILLET 2017	748	792 146,100	787 585,056	2,620%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 330	2 587 932,500	2 574 031,115	8,564%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	1 051	1 116 367,900	1 105 884,918	3,679%
EMPRUNT ETAT 2014	3 020	301 910,000	310 105,344	1,032%
TOTAL		20 838 916,270	21 255 832,153	70,718%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	1 661 999,000
BTA	370 808,100
Actions SICAV	3 859 654,900
TOTAL	5 892 462,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	2 115 724,267	2 115 713,700	- 10,567
BTA	2 165 912,900	2 022 000,000	- 143 912,900
Actions SICAV	3 859 654,900	3 889 004,335	-31 482,565
TOTAL	8 141 292,067	8 026 718,035	- 175 406,032

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 118 432,437 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2013
<u>Dividendes</u>	60 832,000	96 972,600
- des Titres OPCVM	60 832,000	96 972,600
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	1 057 600,437	1 119 416,105
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>744 903,775</u>	<u>737 646,882</u>
- intérêts	744 903,775	737 646,882
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>312 696,662</u>	<u>381 769,223</u>
- intérêts	312 696,662	381 769,223
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	1 118 432,437	1 216 388,705

3.3. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 8 876 881,080 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires		8 224 512,569	8 292 496,736	27,589%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK	1	499 452,971	499 507,606	1,662%
CD STUSID 10J 31/12/2014	1	499 452,971	499 507,606	1,662%
Emetteur HANNIBAL LEASE				
Certificats de dépôt HANNIBAL LEASE	1	985 468,827	986 739,076	3,283%
HANNIBAL LEASE 90J-24/12/2014	1	985 468,827	986 739,076	3,283%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie	5	2 758 773,007	2 785 698,585	9,268%
ELECTROSTAR 90J 09/12/2014	1	295 582,822	296 696,116	0,987%
ELECTROSTAR 90J 13/10/2014	1	985 276,074	998 336,799	3,321%
ELECTROSTAR 90J 17/11/2014	1	492 638,037	496 284,830	1,651%
ELECTROSTAR 90J 21/11/2014	1	492 638,037	495 957,930	1,650%
ELECTROSTAR 90J 22/10/2014	1	492 638,037	498 422,910	1,658%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	2	633 049,922	643 983,646	2,143%
STEQ 190J 05/09/2014	1	485 258,511	494 282,898	1,644%
STEQ 90J 15/10/2014	1	147 791,411	149 700,748	0,498%
Emetteur Groupe AMS				
Billets de trésorerie	2	983 008,889	995 792,104	3,313%
AMS 120J 09/09/2014	1	490 370,852	499 507,274	1,662%
AMS 90J 17/11/2014	1	492 638,037	496 284,830	1,651%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	3	2 364 758,953	2 380 775,719	7,921%
GIF 90J 04/12/2014	1	886 748,466	890 818,593	2,964%
GIF 90J 06/11/2014	1	492 734,413	497 223,847	1,654%
GIF 90J 16/11/2014	1	985 276,074	992 733,279	3,303%
Disponibilités		584 384,344	584 384,344	1,944%
Dépôts à vue		584 384,344	584 384,344	1,944%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		8 808 896,913	8 876 881,080	29,533%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2014 à 558 746,597DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2014 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2013
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	341 495,181	262 284,326
Intérêts des certificats de dépôt	210 057,827	83 507,464
Intérêts des autres placements	0,000	27 143,014
Intérêts des comptes courants	7 193,589	10 537,905
TOTAL	558 746,597	383 472,709

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 2 543,079 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	1 343,079	514,568
Agios créditeurs à recevoir	1 200,000	1 200,000
TOTAL	2 543,079	1 714,568

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 58 550,184 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Rémunération Distributeurs	20 910,779	20 103,389
Rémunération gestionnaire	25 092,935	24 124,066
Rémunération dépositaire	12 546,470	12 062,040
TOTAL	58 550,184	56 289,495

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 19 434,588 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	2 551,644	2 562,403
Provision jeton de présence	6 005,373	6 005,503
Honoraires commissaire aux comptes	10 591,859	10 147,881
TCL	262,016	246,071
Impôt à payer	23,696	0,000
TOTAL	19 434,588	18 961,858

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2014	
Montant (en nominal)	28 335 400,000
Nombre de titres	283 354
Nombre d'actionnaires	855
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	94 015 300,000
Nombre de titres émis	940 153
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	93 346 600,000
Nombre de titres rachetés	933 466
Capital au 31/12/2014	
Montant (en nominal)	29 004 100,000
Sommes non distribuables	-169 150,171
Montant du capital au 31/12/2014	28 834 949,829
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	953

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins value réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille comme suit:

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	-8 003,398
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	82 342,676	-90 543,268
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-31 482,565	-42 620,023
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-143 923,467	-119,778
Frais négociation	-295,979	-256,849
Droit de sortie	0,000	0,000
RESULTAT NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-93 359,335	-141 543,316
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-86 077,706	20 750,790
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-450 219,655	-52 347,530
Régularisations sommes non distribuables rachats	460 506,525	87 062,350
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-169 150,171	-86 077,706

3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 à 236 585,173DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2013
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	84 494,698	83 078,121
Rémunération Gestionnaire (TSI)	101 393,643	99 693,738
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	50 696,832	49 846,881
TOTAL	236 585,173	232 618,740

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 à 53 648,674DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2013
Rémunération commissaire aux comptes (Mahmoud Elloumi)	10 500,200	10 150,200
Redevance CMF	33 797,200	33 230,580
Jetons de présence (Administrateurs)	5 999,870	5 999,870
Frais divers	0,000	11,800
Autres impôts (Etat)	3 351,404	3 206,985
TOTAL	53 648,674	52 599,435

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercices antérieurs	321,157	694,525	-729,544	286,138
Exercice 2014	1 386 945,187	2 025 461,935	-2 190 371,549	1 222 035,573
Sommes Distribuables				1 222 321,711

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2014, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

4.2- Données par action

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,783	5,646
Charges de gestion des placements	- 0,816	-0,821
REVENUS NET DES PLACEMENTS	4,967	4,825
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,185	-0,186
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4,782	4,640
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,569	-0,626
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,213	4,013
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,569	0,626
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,284	-0,348
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,605	-0,151
Frais de négociation	-0,001	- 0,001
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	-0,322	-0,500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,460	4,140
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-0,322	-0,500
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,042	0,116
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,280	-0,383
Distribution de dividendes	4,013	3,746
Valeur Liquidative	103,631	103,710

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,5287%	-0,8236%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,1805%	-0,1862%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,6664%	4,6547%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 04 Mars 2015

Le commissaire aux comptes

Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2014

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 04 Mars 2015

Le commissaire aux comptes

Mahmoud ELLOUMI